

## Des voix dans le désert Sur les élections de « l'ère pluraliste »

**E**N l'espace de neuf mois, de juillet 1991 à avril 1992, la Mauritanie est passée d'un pouvoir militaire particulièrement méfiant à l'égard de toute pensée ou expression autonome vis-à-vis des autorités, à une « démocratie parlementaire » inspirée des institutions de la V<sup>e</sup> République française, avec une remarquable stabilité du personnel politique, à commencer par le chef de l'État. Ce « changement dans la continuité », comme aiment à le présenter les autorités, lié sans doute davantage au poids de la conjoncture internationale qu'à de fortes pressions intérieures en faveur du pluralisme, s'exprime entre autres dans les modalités et les résultats des scrutins organisés depuis le début de l'ère démocratique.

### La carotte et le bulletin

---

Les premières élections d'après le putsch de 1978 ont été les municipales organisées à Nouakchott et dans les capitales régionales le 19 décembre 1986. Les autorités militaires appuyées par une organisation politique verticalisée, les SEM (Structures d'éducation des masses), ont du mal à persuader ceux qui ne leur sont pas acquis de leur réelle bonne foi pluraliste. Les communautés noires dont les milieux nationalistes radicaux (Forces de libération des Africains de Mauritanie, FLAM) venaient de subir, au mois de septembre, leurs premières condamnations après la diffusion d'un libelle intitulé *Manifeste du Négro-mauritanien opprimé*, les ont ostensiblement boudées. Il semble que, pour la masse des Mauritaniens, elles n'ont pas constitué un enjeu d'importance.

C'est ce qui explique qu'à côté de quelques figures de maires

dotées d'un capital de notabilisme ou de légitimité traditionnelle, elles aient fait apparaître, sur la base de l'habileté manœuvrière ou d'un soutien d'une personnalité influente de l'administration, des hommes extérieurs à *l'establishment* dont certains trouveront l'occasion d'amorcer une participation indépendante au jeu politique. La « révocation » du maire de Nouakchott par le gouvernement le 22 décembre 1988, annoncée par un communiqué laconique, témoigne du poids de la tutelle administrative sur les toutes nouvelles charges conférées par les urnes.

La phase suivante de l'élargissement du processus électoral allait engager, au mois de janvier 1989, l'élection des conseils municipaux et des maires de 32 chefs-lieux de département. La conjoncture de mise en œuvre de ce nouveau scrutin n'est pas substantiellement différente de la précédente. Les voix des communautés noires sont restées très fortement inhibées par la répression qui se poursuit depuis 1987 : arrestation en octobre de militaires toucouleur soupçonnés de préparer un coup d'État (trois jeunes officiers sont exécutés) ; mort en prison, un an plus tard, de quatre détenus politiques dont l'écrivain Youssouf Guèye... Les SEM continuent à garder la haute main sur la vie politique nationale.

Le 7 décembre 1990, les élections municipales ont lieu dans la totalité des 208 communes du pays sur fond de tension ethnique, aggravée par les massacres perpétrés au Sénégal et en Mauritanie en avril 1989. Une atmosphère d'exclusion raciale quasi-officielle s'est instaurée à l'égard des communautés noires à la faveur de ces événements. Une épuration sanglante de l'armée a lieu au mois de novembre 1990, et l'on saura plus tard qu'elle a coûté la vie à plusieurs dizaines, voire centaines de militaires négro-africains.

Un éditorial du quotidien officieux (*Chaab* du 5 janvier 1991), intitulé « La démocratie des complots », donne, à très peu de distance des élections de décembre 1990, une idée de l'atmosphère qui a présidé à la consultation. Il prend très vigoureusement parti contre le multipartisme assimilé à un complot ourdi par les Noirs et leurs soutiens extérieurs, le Sénégal et la France. La Mauritanie, durant toute cette période, est au bord d'une confrontation armée avec son voisin méridional réputé bénéficiaire du soutien de l'ancienne métropole coloniale. L'Irak est le seul pays auprès duquel le gouvernement mauritanien trouve un appui de quelque envergure. La fibre nationaliste arabe sur laquelle jouent les autorités réalise derrière elles une quasi-unanimité de la composante maure de la population. Dans ce contexte, les élections municipales de décembre 1990 ne pouvaient revêtir une véritable dimension pluraliste. Pour signifier leur caractère « apolitique », les autorités refuseront l'entrée en compétition, dans les deux seules grandes villes du pays (Nouakchott et Nouadhibou) où ce genre de velléités s'est

manifesté, de listes susceptibles d'avoir une coloration politique nationale.

Le début de l'année 1991 voit le déclenchement de la guerre du Golfe et la défaite de l'Irak qui bénéficiait d'une sympathie remarquable de la part du gouvernement mauritanien. Sur la scène internationale, l'effondrement des « démocraties populaires », après le triomphe sur-médiatisé de la coalition occidentale engagée contre l'Irak, ouvrait la voie à une hégémonie sans partage des vainqueurs. Les autorités mauritaniennes, privées du soutien irakien, coupées de l'assistance des monarchies du Golfe et extrêmement dépendantes à l'égard des institutions financières internationales, doivent faire effort pour retrouver le chemin d'une meilleure entente avec les Occidentaux, et en particulier avec la France, principal fournisseur d'assistance technique. Ce retour en grâce ne pouvait se faire sans des concessions, au moins formelles, au nouveau discours dominant à l'échelle planétaire, celui du pluralisme et des « droits de l'homme ».

Le colonel Taya annonce, le 14 avril 1991, l'organisation avant la fin de l'année d'un référendum pour l'approbation d'une constitution. Elle est officiellement approuvée le 12 juillet 1991 à 97,94 % des suffrages exprimés avec un taux de participation évalué par les autorités à 85,34 %. A partir de cette date, le rythme de mise en place des nouvelles institutions s'accélère. Le 25 juillet 1991, le CMSN (Comité militaire de salut national) adopte deux ordonnances relatives aux partis et à la liberté de la presse. Le 7 octobre de la même année, il définit les dispositions électorales relatives au choix du président de la République, des députés et sénateurs.

Le 24 janvier 1992 ont lieu les élections présidentielles. Les résultats, contestés par son principal adversaire, Ahmed ould Dadah, donnent Taya vainqueur du scrutin avec 62,65 % des suffrages, le frère du premier président de la Mauritanie n'étant crédité que de 32,75 % des voix. Une tentative d'atroupement au siège de l'UFD (Union des forces démocratiques), le parti qui soutenait

La dernière péripétie de cette évolution mesurée vers le pluralisme date du 28 janvier 1994 : ce sont les élections municipales anticipées auxquelles cette fois-ci l'opposition a accepté de prendre part. Elles conditionnent la participation aux sénatoriales partielles du 15 avril.

### **Le travail des urnes**

---

L'absence d'un véritable état-civil a constitué un des biais majeurs qui ont affecté les différents scrutins réalisés depuis 1986. Le système des appellations individuelles chez les Maures est un emboîtement de prénoms en nombre relativement réduit (plus de 30 % de « Mohamed » et de ses variantes chez les candidats au baccalauréat...), articulé autour d'une marque de filiation (« ould » pour les hommes, « mint » pour les femmes) qui rend malaisé tout enregistrement cohérent. La transcription des noms de lieux n'est pas plus fixée. Les décès et les naissances ne sont guère enregistrés. Il n'est donc pas surprenant qu'en dehors même de toute volonté délibérée de falsification, une grande incohérence des listes d'inscrits soit observée.

On note en particulier des écarts aberrants entre les chiffres du recensement de 1988 et ceux de la liste des inscrits pour les élections présidentielles de janvier 1992. Sur la base d'un accroissement annuel de 2,93 %, les inscrits représentent pour l'ensemble du pays 58,36 % du total de la population estimée à cette date alors que le nombre des individus de plus de 18 ans ne devrait pas dépasser 48,25 % de ladite population. Les écarts positifs les plus importants ont été enregistrés dans les régions qui ont le plus massivement voté pour ould Taya (les deux Hodh, le Tagant, le Trarza.) tandis que les régions qui ont préféré Ahmed ould Daddah (Gorgol, Nouakchott) présentent un nombre d'inscrits nettement inférieur au nombre théorique d'individus majeurs... Les inscrits aux municipales de 1994 ne représentent, quant à eux, que 65,64 % de ceux des présidentielles de 92. Dans certaines régions (Brakna, Trarza, Tagant, Gorgol, Guidimakha), c'est près de la moitié des votants potentiels qui a disparu entre les deux scrutins. De telles variations n'ont pas manqué d'affecter le crédit des taux de participation annoncés. Tandis que le référendum pour l'adoption de la constitution, boudé par l'opposition, aurait mobilisé 85,34 % des inscrits selon les autorités, les présidentielles qui ont suscité une intense mobilisation, n'auraient intéressé que 46,58 % du corps électoral !

Une autre des limites des scrutins organisés réside dans l'ignorance des procédures d'enregistrement et de vote de la part des électeurs eux-mêmes — les Mauritaniens sont officiellement anal-

phabètes à 61,40 % — et dans les lenteurs et l'inefficacité sinon la mauvaise volonté des administrations chargées de l'organisation des consultations. A Nouakchott, par exemple, il fallait, en moyenne, une demi-journée pour s'inscrire, 5 heures pour retirer sa carte d'électeur, et pas moins d'une demi-journée pour voter.

L'opposition et la presse indépendante (*L'Unité* du 5 décembre 1993, *al Moustaqbal* du 6 décembre 1993, *Le Calame* du 24 janvier 1994) évoquent de nombreuses irrégularités commises aux diverses phases du déroulement des scrutins : falsification de pièces d'identité, inscriptions multiples d'une même personne, traitement discriminatoire des partis par la commission administrative chargée de la révision des listes électorales, délivrance à certains électeurs de récépissés ne portant pas le numéro ou le nom du bureau de vote, déformation des noms (notamment des noms négro-africains écrits en arabe) qui les expose à être rejetés par les bureaux de vote, traitement discriminatoire à l'égard des communautés noires dans la déli-

tion des relations traditionnelles, reste d'ailleurs à établir. Des observations superficielles de terrain laissent cependant penser que les femmes, malgré leur quasi-absence dans les listes candidates, ont joué un rôle majeur dans le déroulement des différentes campagnes.

Pour autant qu'on peut en juger, les clivages électoraux ne passent pas essentiellement par une opposition entre niveaux de revenu. Les principaux hommes d'affaires sont affiliés au parti au pouvoir ce qui n'empêche pas le quartier où résident les familles les plus fortunées de Nouakchott — donc de Mauritanie —, Teyragh Zeina, de voter en majorité pour l'opposition (UFD). A l'inverse, la circonscription de Arafat, peuplée en majorité de gens démunis, a préféré le PRDS.

La distribution des adhésions électorales semble également indifférente aux strates sociales traditionnelles. Il n'y a pas de « vote maraboutique » ou de « vote guerrier ». Et les haratin dont certains porte-paroles revendiquent une identité politique autonome, ne se sont guère singularisés des autres membres de leur tribu, à une ou deux exceptions près (Meyt, dans le Gorgol, a élu un maire UFD).

Les obédiences confrériques n'ont exercé qu'un effet marginal. On peut soupçonner l'unanimité qui s'est manifestée dans certains villages en faveur des candidats PRDS aux dernières municipales (Bareina, Ma'ta Moulana, Lemden, Tantân-Ma'den, Agweinit, Boumdeid) de devoir quelque chose à l'autorité de leur « cheikh », même si c'est aussi et avant tout leur caractère rural qui explique leur choix partisan. Dans la capitale du Hodh El Gharbi, un petit-fils de cheikh Hamah Allah a conduit une liste sous les couleurs de l'UDP, inquiétant sérieusement le candidat du parti au pouvoir. La mobilisation qui s'est opérée en sa faveur doit autant à la *assabia* tribale de ses partisans (Aghlal) qu'à l'héritage charismatique de son grand-père.

Qu'en est-il de l'influence des partis ? Avant même l'autorisation officielle octroyée par l'ordonnance du 25 juillet 1991, les sensibilités et partis politiques avaient commencé à s'organiser. Dix-sept formations ont été à ce jour reconnues dont seules trois paraissent drainer une clientèle électorale significative.

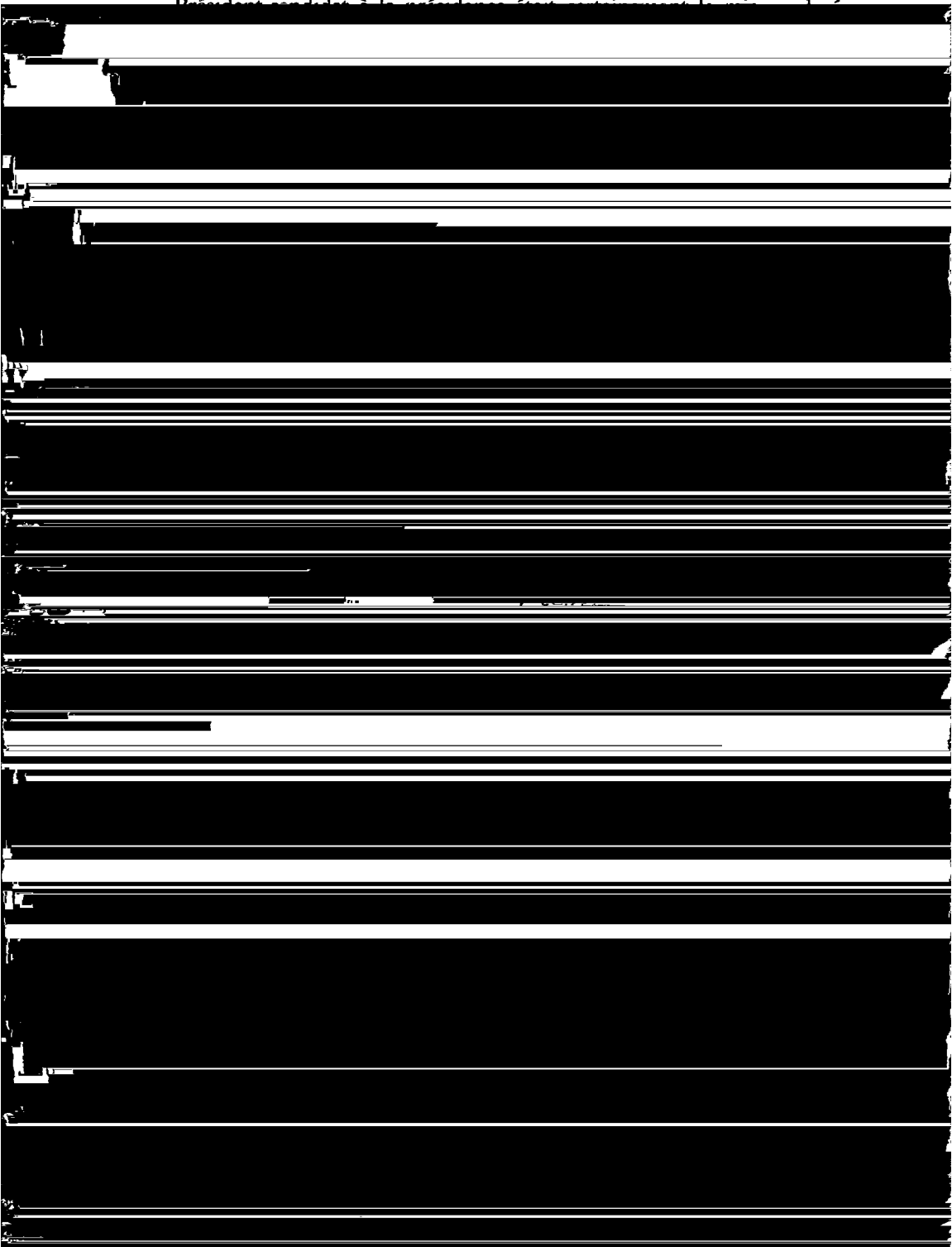
Le PRDS au pouvoir est, sans doute, de par la multiplicité d'intérêts qu'il fédère, le plus hétéroclite des trois. Son recrutement va des anciens maoïstes ralliés au PPM (Parti du peuple mauritanien) des années 70 aux islamistes « entristes », en passant par toutes les nuances du nationalisme arabe (notamment le *Baath*), voire négro-africain. Il est surtout le parti des « notables » prudents, des hommes d'affaires et des chefs de tribus. Il n'a qu'un leader reconnu et sans rival, le colonel ould Taya.

L'UFD, la principale formation de l'opposition, constitue une nébuleuse de courants et de personnalités, à laquelle les commu-

nautés négro-africaines fournissent le gros de ses sympathisants. Elle a, elle aussi, son lot d'anciens gauchistes (Mouvement national démocratique, MND), ses nationalistes négro-africains, ses haratin (El Hor), ses libéraux, ses islamistes et ses notables. Fédération de sensibilités plus ou moins organisées de manière autonome, l'UFD semble principalement dirigée par son candidat aux élections présidentielles de 1992, Ahmed ould Daddah.

L'UDP (Union pour la démocratie et le progrès), créée autour de personnalités « modérées » ayant pour la plupart appartenu à

tipartisme, un champ où peuvent à nouveau s'épanouir leurs querelles et leurs ostentatoires démonstrations d'unité, leur « esprit de corps » et leur irrépressible tendance à l'éclatement. Le parti du





au sein de sa propre tribu (Li'yâyta Li'rab, Ahl Khattâr) ont préféré le parti au pouvoir.

Dans le Hodh El Gharbi, les rivalités entre les tribus Aghlal et Awlad an-Nâsir se doublent des dissensions internes à ces deux ensembles et de recherche d'alliances extérieures. A Aioun, l'affrontement entre les candidats de l'UDP dont les sympathisants locaux sont en majorité Aghlal et ceux du PRDS dirigés par un Awlad an-Nâsir, tourne à la bagarre entre les deux tribus. A Tamchaket, les Ahl Jiddou (Aghlal), « indépendants » affrontent une coalition PRDS conduite par des notables des Ahl Ahmed Taleb (Aghlal) alliés aux résidents villageois issus d'autres tribus (Chorfâ, Ideibousat, J'âvra, Ra'yân). Les clans qui animent les deux tendances sont tous deux représentés au gouvernement par un secrétaire général

(Mabrouk...), y compris à celles qui sont quasi-uniquement peuplées de haratin (Krâ' at-Taydûma). A Boutilimit, Chinguetti, Néma, comme un peu partout à travers l'ensemble du pays, on retrouve des configurations voisines qui montrent la complexité des modes